



**Pôle Vie citoyenne, culturelle et sportive**

**Décision n° 2022-271**

**Objet :** Contrat de prestation de services avec l'entreprise *World Key Events*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de favoriser le spectacle vivant sur son territoire,

Considérant l'intérêt de l'activité de l'entreprise World Keys Events encourageant la découverte de musiques actuelles pour la population scéenne,

DECIDE d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'entreprise Worl Keys Events dont le siège social est situé 120, route des Macarons à Sophia Antipolis (06560) pour un montant de 1 080 € TTC relatif au concert de musique celtique du 17 décembre 2022.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 7 novembre 2022



Philippe LAURENT